



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE CAPPELLE LA GRANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017

Aujourd'hui, lundi 13 février 2017, à 18 H.30 , le Conseil municipal de Cappelle la Grande (29 membres en exercice), convoqué le 6 février 2017 , s'est réuni au Palais des Arts & des Loisirs.

Etaient présents :

Léon DEVLOIES , Maire.

Julien GOKEL, Stéphane GOUVART, Sandrine HAELEWYCK, Bernard CAIGNIEZ, Annick TOWLSON, Jacques HANNEBIQUE, Isabelle MARCHYLLIE , Sophie AGNERAY, adjointes et adjoints municipaux, Jackie DESOUTTER, Thérèse DEVROE, Claudine DONDAINE, Hervé PROVO, Gilles GUILBERT, Jean-Jacques LARROQUE, Paulette WEIZMANN, Régis SCHILLEWAERT, Odile DEBRUYNE (arrivée à 18 H.48 – délibération n° 2), ALLOUCHERY Christine, Sylvestre KASPRZYK, Valérie FERYN, Martine LAVOGIER, Stéphane GOKEL, Franck GONSSE, conseillères et conseillers municipaux,

Absente : Amélie FOURNIER.

Absent(e)s ayant donné procuration : Patrick DERYCKE, Sandrine PLADYS, Céline LEGRAND-BARET, Sébastien DECLERCK,

Secrétaire de séance : Julien GOKEL

Date d'affichage du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal : 16/02/2017

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la séance est enregistrée.

M. le Maire :

Tout d'abord je tiens à présenter mes condoléances à M. Hervé PROVO, Conseiller Municipal, pour le décès de sa maman.

Ensuite il y a tellement de bruits relatifs à ma santé que je vais faire un petit commentaire. Donc au mois d'août j'ai fait, ce que l'on appelle « une artère qui se bouche » et un infarctus du myocarde. J'ai repris une dizaine de jours après. Tout s'est bien passé jusqu'au mois de novembre j'ai fait une complication, j'ai eu de l'arythmie cardiaque. De nombreuses personnes le savent, ce n'est pas facile à faire disparaître. Ils m'ont donné des médicaments qui ont touché ma thyroïde.

Ils ont réussi avec l'électrochoc dès la première fois, ce qui n'est pas souvent le cas. J'ai donc souffert d'une insuffisance cardiaque ; j'étais plus ou moins essoufflé et après avoir fait cet électrochoc j'ai fait de la bradycardie, c'est-à-dire que c'est l'inverse : au lieu de monter à 150, le cœur bat en-dessous de 50, tout à fait l'opposé je suis même descendu à 32. Donc les médecins m'ont conseillé de me reposer 3, 4 semaines

c'est ce que j'ai fait mais j'ai gardé le contact avec Jérémy Dogny DGS, avec Patrick Vlamynck DGST, avec Julien Gokel, avec la Communauté Urbaine et avec les adjoints qui me demandaient un rendez-vous soit à l'hôpital ou chez moi. J'ai d'ailleurs dû mettre chez moi une pancarte pour ne pas être dérangé car des gens venaient tous les jours ; j'avais 20 à 30 coups de téléphone par jour mais je ne répondais pas ; je m'en excuse pour certains.

J'ai repris cet après-midi ; j'ai assisté à deux réunions mais je dois reprendre modérément, toutefois je passerais en mairie.

Je tiens à remercier Jérémy, mon DGST, Julien et mes collègues du conseil pour m'avoir secondé. Je voyais que le travail était bien fait. Je tiens à préciser que le 1^{er} adjoint remplace le maire, les adjoints remplacent le Maire ou le 1^{er} Adjoint. Ils gèrent les affaires courantes mais il n'y a pas de décisions à prendre car le responsable c'est toujours le Maire.

Je remercie bien sur toutes celles et tous ceux qui m'ont téléphoné ou m'ont envoyé des messages.

J'ai repris, je suis très heureux de vous revoir. Cela me fait très plaisir et à vous aussi j'espère ? Franck ?

Franck GONSSE : oui

M. le Maire :

Donc nous allons essayer de continuer à travailler pour la ville, avec l'opposition qui fait un excellent travail, c'est son rôle. Nous allons essayer de sortir la Ville des finances qui sont encore un peu difficiles. Nous venons d'avoir une réunion encore cet après-midi ; c'est correct et nous allons bien travailler.

01) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à formuler sur le compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2016 ?

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2016 est adopté, A L'UNANIMITE.

02) DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pris les décisions suivantes :

- la Ville agissant en tant que coordonnatrice d'un groupement de commande conclu avec le CCAS a conclu les marchés d'assurances suivants :
 - assurance des dommages aux biens et des risques annexes : SARL PALISSE & ASSOCIES à Dunkerque pour une formule de base sans franchise : coût HT/M2 – prime TTC VILLE : 0.85 € soit 50.338,24 € - CCAS : 0.85 € soit 261.76 €.
 - Assurance des responsabilités et des risques annexes : SMACL ASSURANCES à Niort pour une formule de base : taux HT – prime TTC – VILLE : 0,11 % soit 5.309,57 € - CCAS : 0.28 % soit 542.46 €.
 - Assurance des véhicules et des risques annexes : SMACL ASSURANCES à Niort pour une formule de base
+ PSE 1 : 500 € auto collaborateur- prime TTC – VILLE : 7.891,42 € - CCAS : 861,37 €.
 - Assurance de la protection juridique de la collectivité : SMACL ASSURANCES à Niort pour une formule de base + PSE 1 – prime TTC – VILLE : 2 845.97 € - CCAS : 336.89 €.
 - Assurance des prestations statutaires : AXA France à Nanterre pour une formule de base + PSE 1 : taux 3.98%.
 - Assurance de la navigation (Commune seule) : lot infructueux.

Les marchés sont passés pour une période ferme de 5 ans à compter du 1^{ER} janvier 2017, pour expirer au 31 décembre 2021.

- Versement capital décès aux ayants droits de Mme KERMOAL née DEBRUYNE Christine : annule et remplace la décision prise le 28 septembre 2016 relative au montant du capital décès.
- Avenant n° 1 au marché n° 2016027 concernant les travaux de réhabilitation du complexe Albert Denvers – lot n° 1 : étanchéité et couverture zenithal avec la sté titulaire SMAC sise à Dunkerque, ayant déclaré le sous-traitant ESSEMES Services, pour un montant de 6.361,20 € TTC.
Cet avenant a pour objet d'augmenter le montant initial du marché afin d'effectuer les travaux supplémentaires concernant le remplacement de trois voutes polyester, à savoir : remplacement et pose d'une voute polycarbonate alvéolaire 10mm M1 renforcé 1200 joules – ossature aluminium naturel, flèche basse avec 2 tympans d'extrémité : nombre 3 ; prix unitaire 1767,00 € HT ; total HT 5.301 € ; taux TVA : 20 %.
- Règlement des frais d'honoraires pour la défense des intérêts de la commune dans le contentieux opposant Monsieur et Madame VANGREVENYNGHE à M. & Mme REVEL devant le Tribunal Administratif de Lille, pour un montant de 1800 € TTC à Maître Jean-Luc NINOVE, avocat au Barreau de Lille, de Saint Pol sur Mer.
- Vente de matériel de dessin au profit de Madame Michèle MARSYLLE demeurant 5. Rue des Gais Logis à Cappelle la Grande pour un montant total de 70 € TTC.
- Vente de matériel de dessin au profit de Madame Annie JANSSENS demeurant 285. Rue de la République à St Pol sur Mer pour un montant total de 70 € TTC.
- Vente de matériel de dessin au profit de Monsieur Régis SCHAFFRAN demeurant 27. Rue S. Allendé à Cappelle la Grande pour un montant total de 80 € TTC.
- Vente de matériel de dessin au profit de Madame Marie-Paule WAESLYNCK demeurant 11. Avenue J.B. Lebas à Coudekerque-Branche pour un montant total de 60 € TTC.
- Vente de matériel de dessin au profit de Monsieur Stéphane VANWALSCAPPEL demeurant 5. Marché aux Fromages à Bergues pour un montant total de 110 € TTC
- Vente de matériel de dessin au profit de Madame Marie-Andrée VANARDOIS demeurant 59. Rue A. France à Cappelle la Grande pour un montant total de 75 € TTC.
- Vente de matériel de dessin au profit de Madame Catherine LELONG demeurant 61. Rue de Leffrinckoucke à Uxem pour un montant total de 140 € TTC.
- Vente de matériel de dessin au profit de Mme Christine D'HULSTER demeurant 21. Rue Rembrandt à Armabouts-Cappel pour un montant total de 50 € TTC.
- Achat de prestations de services avec la Sté SEGILOG de la FERTE-BERNARD, pour une durée d'un an ferme et non reconductible à compter du 01/06/2016 concernant :
 - L'acquisition du droit d'utilisation des logiciels pour un montant de 15 048.00 € HT,
 - La maintenance et la formation pour un montant de 1 672.00 € HT,
 - Le droit d'utilisation de deux licences MapXTreme pour un montant de 180.00 € HT.
- Règlement des frais d'honoraires concernant la procédure d'expulsion de la caravane de Mme DESCOUTURES, pour un montant de 960 € TTC à Maître Jean-Luc NINOVE, avocat au Barreau de Lille, de Saint Pol sur Mer.
- Marchés d'impression du magazine municipal et divers supports de communication passés avec :
 - Pour l'impression du magazine municipal : NORD IMPRIM de Steenvoorde, pour un montant HT minimum annuel : 12.000 € - montant HT maximum annuel : 30.000 €.
 - Pour l'impression de divers supports de communications standards : L'ARTESIENNE de Liévin, pour un montant HT minimum annuel : 1.500 € - montant HT maximum annuel : 15.000 €.

- **Avenant n° 1 au marché n° 2015009 concernant la souscription d'un contrat d'assurances pour la flotte automobile de la commune conclu avec la Sté SMACL ASSURANCES de Niort, ayant pour objet d'ajuster les prix conformément aux changements intervenus dans la composition des risques assurés pour l'année 2016. Quatre nouveaux véhicules ont été nouvellement assurés, pour un total de 23 :**
 - Marque DACIA, type DOKKER, DA-885-QV, prise d'effet le 26.01.2016.
 - Marque RENAULT, type FOURGON, AV-959-MF, prise d'effet le 10.10.2016.
 - Marque CITROEN, type JUMPY, EG-079-HY, prise d'effet le 02.11.2016.
 - Marque CITROEN, type JUMPY, EG-047-NK, prise d'effet le 09.11.2016.

- **Souscription du contrat d'assurance pour le patrimoine flottant de la commune avec la société SMACL ASSURANCES de Niort, pour une cotisation annuelle de 471,46 € HT soit 566,64 € TTC. Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans ferme du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021.**

- **Résiliation de la convention de mise à disposition à M. DEFRAEYE Christian de la parcelle de jardin n° 35, au 31/12/2016.**

- **Location de la parcelle de jardin familial n° 35, à M. DECLERCK Robert domicilié 126. Rue de l'Eglise, à compter du 01/01/2017.**

- **Annule et remplace la décision 2016/45 concernant le marché public de travaux pour la réhabilitation du complexe sportif Albert Denvers. Marchés suivants :**
 - **Lot n°1 : étanchéité – éclairage Zenithial – mandataire : SMAC de Dunkerque –
Montant TTC : 194 998.94 € décomposé de la façon suivante :
Co-traitant : ESSEMES SERVICES de Marle –
Base : 95 701 €
Option 1 : 90 148.68 €
Option 2 : 9 148.80 €**

 - **Lot n° 2 : menuiseries extérieures – France VERRE d'Armbouts-Cappel
Montant TTC : 31.626,29 €**

- **Marché de transport collectif de personnes, transport interne et externe à Cappelle la Grande avec la Sté DELGRANGE d'Oost Cappel, pour les montants suivants :**
 - **Seuil minimum HT : 40.000,00 €**
 - **Seuil maximum HT : 160.000,00 €**

- **Annule et remplace la décision 2016/81 concernant le marché public de travaux pour la réhabilitation du complexe sportif Albert Denvers. Marchés suivants :**
 - **Lot n°1 : étanchéité – éclairage Zenithial – mandataire : SMAC de Dunkerque –
Montant TTC : 194 998.94 € décomposé de la façon suivante :
Co-traitant : ESSEMES SERVICES de Marle –
Base : 95 701 €
Option 1 : 90 148.68 €
Option 2 : 9 148.80 €**

 - **Lot n° 2 : menuiseries extérieures – France VERRE d'Armbouts-Cappel
Montant TTC : 31.626,29 €**

- **Avenant n°1 au marché n° 2015011 concernant la souscription d'un contrat pour l'assurance dommages aux biens de la Commune conclu avec la société GENERALI ASSURANCES SARL PALISSE & ASSOCIES à Dunkerque, pour un montant de 362,29 € TTC (période du 27/09/2016 au 31/12/2016). L'avenant n° 1 a pour objet d'ajuster la prime nette annuelle suite à l'acquisition d'un bâtiment à usage commercial situé 11. Rue des Arts à Cappelle la Grande à partir du 27 septembre 2016. Au titre de cette extension, la prime nette annuelle est portée à 38 106,99 euros.**

- Résiliation de la convention de mise à disposition à M. LOPEZ Ismaël de la parcelle de jardin N° 7, au 31/12/2016.
- Location de la parcelle de jardin N° 7 à M. BESNIER Pierre domicilié 8. Rue Gabriel Péri, à compter du 01/01/2017.
- Résiliation de la convention de mise à disposition à M. CAT BERO de la parcelle de jardin n° 18, au 01/01/2017.
- Location de la parcelle de jardin N° 18 à M. LANGLOIS Philippe domicilié 61. Rue du Crayhof, à compter du 01/01/2017.
- Résiliation du bail d'habitation au profit de Mme MASSCHELLIER Catherine, pour le logement sis à Cappelle la Grande, 92. Route de Bourbourg – 3^{ème} étage, à compter du 14 novembre 2016.
- Marché de prestation de surveillance des manifestations ponctuelles, des espaces et des bâtiments relevant de la ville de Cappelle la Grande passé avec la société SECURITAS sise à CALUIRE ET CUIRE (69643) pour un montant minimum annuel de 8 000,00 € HT et maximum de 50 000,00 € HT.
- Avenant n° 1 au marché n° 2016029 concernant la souscription d'un contrat pour l'assurance dommages aux biens et risques annexes de la commune conclue avec la sté GENERALI ASSURANCES située à DUNKERQUE ; Cet avenant a pour objet d'ajuster la prime annuelle en raison de l'acquisition d'un nouveau bâtiment par la commune 11. Rue des Arts. La nouvelle prime annuelle est donc portée à 51.775 € TTC. Il est perçu pour la période du marché, soit 5 ans ferme à compter du 01/01/2017 la prime de 1.175 € TTC annuelle.
- Renouvellement de l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération géré par l'association Entreprendre Ensemble pour 2017, d'un montant de 20.889,72 € TTC.

M. le Maire :

Nous avons renégocié les contrats d'assurance des véhicules de la Ville. Auparavant nous devions payer 22.000 € et maintenant nous allons payer 10.000 €. C'est un coût qui est moindre, très appréciable pour la Ville.

M. le Maire :

Avez-vous des questions ?

M. Franck GONSSE :

Donc effectivement nous sommes heureux de vous revoir M. le Maire et bonne santé à vous.

Déjà nous ne pouvons qu'abonder dans ce que vous faites et sans revenir sur tous les pavés « assurances » je pense que c'était bien nécessaire par rapport aux économies qui sont réalisées et c'est vrai qu'en révisant régulièrement les assurances il y a vraiment des gains à faire, passer de 22.000 à 10.000 € c'est très bien et je pense que c'est la même chose pour tous les autres points.

Une autre petite question : qu'est-ce qui s'est passé pour le dessin car nous avons l'impression que c'est les soldes ?

Mme Annick TOWLSON :

Des boîtes de craies et crayons pastels qui avaient été achetées par l'ancien professeur qui restaient dans la réserve donc plutôt que de les laisser y traîner nous avons préféré les vendre aux élèves de cette année.

M. Franck GONSSE :

Bonne initiative. Merci pour l'information.

Par contre il y a un gain aussi sur les deux points relatifs au complexe A. Denvers sur les points « annule et remplace la décision 2016/45 et la 2016/79. Je suppose que l'annulation et le remplacement permettent de

faire de nouvelles économies ? Nous pouvons avoir des détails ? Vous m'excusez de poser ces questions mais comme nous n'avons pas eu de commission avant ce Conseil nous n'avons pas pu avoir ces renseignements.

M. le Maire :

Nous avons décidé de réparer le complexe A. Denvers : le toit, l'entrée, les boiseries, les toilettes. Je crois, si mes souvenirs sont bons, que les dépenses s'élèvent à 310.000 € pour la Ville mais nous aurons une subvention de l'Etat.

M. DOGNY :

Juste simplement pour répondre à la question l'avenant n°1 au marché permet, au fur et à mesure de la réalisation des travaux, et à la découverte de travaux supplémentaires de les réaliser. Ce bâtiment est parfois très délabré et pour des raisons de sécurité nous devons faire ces travaux.

M. le Maire :

Pour info : les deux voitures Citroën ont été achetées pour le service périscolaire.

03) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE, décide d'accorder la subvention exceptionnelle suivante : 15.000 € à l'Echiquier Cappellois pour l'organisation du 33^{ème} open international d'échecs qui se déroulera du 18 au 25 février 2017 au Palais des Arts & des Loisirs.

M. le Maire :

Avez-vous des questions.

M. Stéphane GOUVART :

Content que la subvention de 15.000 € soit accordée au club d'échecs mais déçu que le tournoi d'échecs ne soit plus ce qu'il a été car aujourd'hui le tournoi d'échecs au lieu d'être le n° 1, voire le n° 3 mondial suivant les années, est devenu l'un des plus petits tournois, voire le plus petit tournoi du Nord/Pas de Calais.

Content que la Ville continue à mettre en place l'aide pour le jeu d'échecs mais il faut aussi dire la vérité sur le niveau du tournoi cette année.

L'an passé il y avait une 50 de joueurs dans les 300 meilleurs mondiaux, aujourd'hui le 1^{er} au classement qui est inscrit est 9.000^{ème} ; donc c'est quand même 15.000 € pour un tournoi d'ordre local mais, passionné du jeu d'échecs, Monsieur le Maire, content que la Ville continue à y participer mais je voulais dire ouvertement ma déception par rapport à ce tournoi d'échecs. Beaucoup de joueurs avec qui nous avons créé des liens d'amitié, qui adorent Cappelle la Grande sont malheureusement déçus de ce niveau de tournoi qui diminue.

M. le Maire :

Merci M. Gouvard. Nous ne disons pas le contraire, nous sommes d'accord avec toi mais le plus fort budget du tournoi d'échecs depuis ses débuts était de 220.000 €. Pourquoi ? C'était l'oncle de Stéphane, Bernard Gouvard qui lui prenait son bâton de maréchal et allait chercher des sponsors. Ici, maintenant tu continues peut être mais nous n'avons pas de sponsors. Le tournoi d'échecs doit être maintenu à Cappelle la Grande mais nous ne pouvons plus nous permettre de lui donner des sommes considérables à l'heure actuelle car nous n'avons l'argent. Nous allons baisser les subventions des associations. Le tournoi est toujours international ; il y a des Grands Maîtres.

M. Stéphane GOUVART :

Non il n'y a plus de Grands Maîtres.

M. le Maire :

Je remercie le nouveau président. Il a compris que nous n'allons quand même pas mettre la ville en difficulté. Je n'oublie pas quand même que lors du tournoi international ils mangeaient ici pendant une semaine, ils étaient logés, et je me souviens encore que nous fournissions aussi les boissons. C'est terminé nous ne pouvons plus.

Je le répète : nous allons maintenir avec mes collègues et Stéphane bien sûr le tournoi d'échecs et par la suite, si nous pouvons augmenter la subvention, nous en avons discuté avec les services financiers de la CUD, nous le ferons.

Maintenant, j'ai quand même une remarque à faire Stéphane. Je le dis car j'ai été choqué et surpris, je ne vais pas sur Facebook mais des amis y vont pour moi et j'ai vu que tu avais mis une remarque sur Facebook concernant le tournoi d'échecs. Tu es Vice-président des Echecs, tu es adjoint à la Jeunesse et tu fais une remarque, ce qui me semble déplacé. Je crois que tu ne devais pas le faire c'est comme si n'importe quel adjoint ou conseiller ici faisait des remarques sur une décision prise par le Président de l'Association ou le Maire.

Maintenant c'est toi qui prend tes responsabilités mais tu aurais dû réfléchir, qu'est-ce que tu en penses ?

M. Stéphane GOUVART :

Non, pas du tout. J'ai simplement mis un article de la revue Europe Echecs qui est la revue majeure depuis plus de 30 ans, qui se désole, comme je viens de le dire, de la fin du tournoi d'échecs de Cappelle la Grande comme il a existé. Je dis simplement la vérité.

M. le Maire :

Oui mais n'oublies pas que tu es adjoint au maire de la Ville,

M. Stéphane GOUVART :

Mais de la démocratie Monsieur le Maire.

M. Le Maire :

Et tu es vice-président du club d'échecs.

M. Stéphane GOUVART :

D'où ma déception et ma double déception.

M. le Maire :

Voilà mais tu aurais pu nous en parler.

04) AMENAGEMENT DES ABORDS DU CITY STADE SITUE A LA FERME DU CRAYHOF : CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Dans le cadre du projet des travaux d'aménagement urbain et espaces verts des abords du City Stade situé à la Ferme du Crayhof, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE : d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises, l'estimation du coût des travaux étant la suivante :

- Lot N°1 : aménagement paysager : 20.508,00 € TTC.
 - Lot n° 2 : mobilier urbain et jeux : 19.488,00 € TTC
- De solliciter une subvention, dans le cadre de la réserve parlementaire, afin de boucler le financement de ce projet.

M. le Maire :

Je vais vous donner une précision : le jour des Vœux où je n'étais pas présent, mon ami M. Christian HUTIN qui est vice-président de la Communauté Urbaine et Député et qui nous aide bien a annoncé qu'il avait une subvention parlementaire pour nous de 26.000 €. Donc tout de suite nous avons décidé d'améliorer les abords du City Stade et de la ferme du Crayhof . Donc nous allons aménager le devant du City Stade et sur le côté il y a une bande sur laquelle nous allons faire des jardins pour les habitants de Cappelle la Grande. C'est pourquoi nous avons dû réunir le conseil avant la fin février.

Fait à Cappelle la Grande,
Le 14 février 2017.
Le Maire,
Léon DEVLOIES